

Inondations: la vie s'organise dans les gymnases qui abritent les sinistrés



Sur les 2000 habitants évacués des quartiers inondés de Villeneuve-Saint-Georges et Villeneuve-le-Roi, environ 350 personnes ont passé leur weekend dans les cinq gymnases mis à disposition dans ces deux villes mais aussi à Valenton, Choisy-le-Roi et Créteil. Sur place, unités de la Croix-Rouge du Val-de-Marne, agents départementaux et municipaux n'ont pas ménagé leur peine de jour comme de nuit pour que cette expérience soit la moins pénible possible. Médecins, urgentistes, psychologues et psychiatres du SAMU 94 sont également mobilisés.

A LIRE AUSSI

[Inondations: dans les gymnases, on prend son mal en patience](#)

[Inondations: électricité coupée dans environ 1500 foyers du Val-de-Marne](#)

CARTE DE ZONAGE PPR

Planche 1

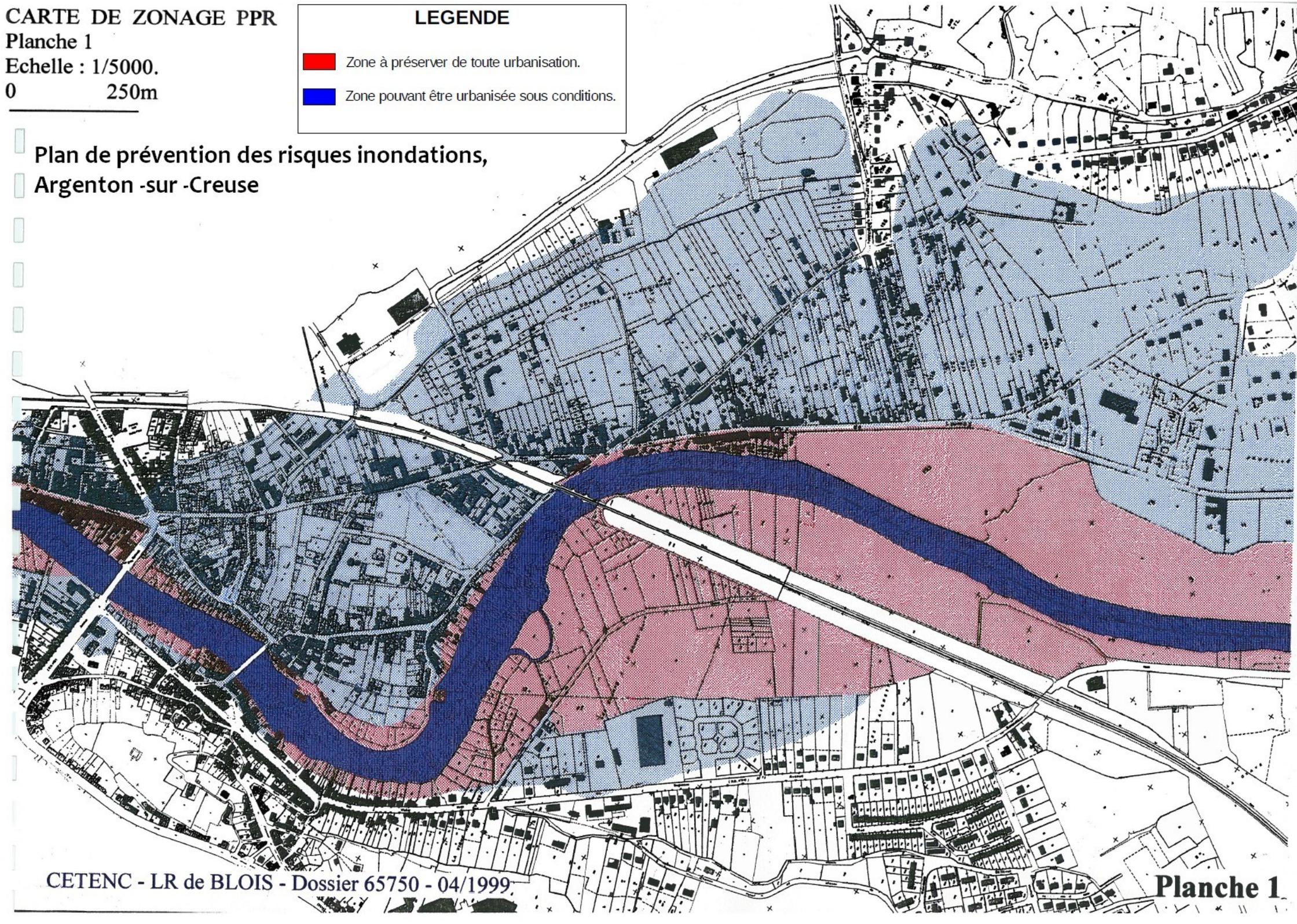
Echelle : 1/5000.

0 250m

LEGENDE

-  Zone à préserver de toute urbanisation.
-  Zone pouvant être urbanisée sous conditions.

Plan de prévention des risques inondations,
Argenton-sur-Creuse





Dossier d'Information
Communal sur les Risques Majeurs
D.I.C.R.I.M.
de la ville d'Argenton-sur-Creuse



Document important
à conserver

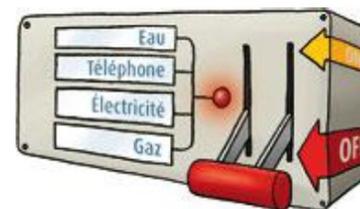
Le Signal d'Alerte

PREVOIR L'ALERTE

Ce document doit nous permettre de prendre conscience des dangers susceptibles de nous atteindre et nous aider à réagir plus efficacement et plus rapidement devant une catastrophe.

LE SIGNAL D'ALERTE

C'est l'annonce au moyen de sirènes d'un danger immédiat. Il permet à chacun de prendre les mesures de protection appropriées. L'alerte est ensuite donnée par la radio.



Début d'alerte

Trois séquences d'une minute, séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant pour ne pas être confondu avec les signaux habituels d'appel des renforts pompiers.



Fin d'alerte

La sirène émet un signal continu de 30 secondes. Il n'y a plus de danger.



LE PACK SÉCURITÉ

A préparer chez soi

Radio à piles, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments (notamment traitement quotidien).

Risque d'Inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habitée ou non.



Notre commune d'Argenton-sur-Creuse est souvent concernée par le débordement de sa rivière.

- ◆ Les débordements de la Creuse, classée comme rivière «à montée rapide», sont souvent très brutaux. Ils concernent tout le centre ville dont certaines maisons sont sur les berges, mais aussi nombre de commerces dans les rues Grande, Charles Brillaud, place de la République, Gambetta, J. Jacques Rousseau et quartier St Étienne...
- ◆ Le barrage hydro-électrique d'Eguzon n'a pas vocation à écrêter les crues. Cependant, lorsque les conditions de sûreté le permettent, un « creux » préventif peut permettre de pouvoir stocker les débits prévus, entrants dans la retenue, et ainsi contribuer à limiter les conséquences de la crue à l'aval en laissant plus de temps aux riverains pour s'organiser. Lorsque le barrage est plein, l'eau qui rentre ressort intégralement à l'aval.
- ◆ Dans les mémoires des Argentonnoises et Argentonnois la crue de référence est celle d'octobre 1960 qui a fait de très gros dégâts matériels, sans accident humain.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- ◆ Entretien des berges, suppression des obstacles sur le parcours de la Creuse dans sa zone urbaine
- ◆ Réalisation, par les services de l'Etat, en collaboration avec la mairie, d'un plan de prévention des risques inondation (PPRI) approuvé le 9 mai 2000
 - ◆ Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
 - ◆ Sensibilisation des différents acteurs de la vie communale
- ◆ Avant tout projet d'acquisition, de construction ou de modification, renseignez vous à la mairie - 02 54 24 12 50

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Ce que vous devez faire en cas d'inondation, en cas d'alerte donnée par appel téléphonique, par haut-parleur dans les rues concernées, en porte à porte par les services municipaux et les services de secours.

Un répondeur au n° 02 54 24 05 74 donne l'évolution de la crue.

Suivez les consignes données :



Fermez portes, fenêtres et aérations, pour ralentir l'entrée brutale de l'eau. Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage avec eau potable, vivres, papiers indispensables, lampe de poche, vêtements chauds, médicaments...



Ecoutez la radio sur un poste à énergie autonome (piles ou autre)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez l'électricité



Ne téléphonez pas, libérez les lignes téléphoniques



Signalez votre présence et gardez votre calme. Les services de secours sont prêts à intervenir



N'allez jamais à pieds ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger



Après l'inondation, aérez et désinfectez les pièces de votre habitation, chauffez dès que possible, n'oubliez pas de faire les démarches liées au sinistre auprès de votre assureur et de votre mairie.

Rupture de Barrage

Notre commune d'Argenton sur Creuse est soumise à un risque de rupture de barrage.



Barrage d'Eguzon



Barrage de La Roche au Moine



Barrage de la Roche-bât-l'Aigue

Le principal risque est lié au barrage d'Eguzon.
Les services préfectoraux, en lien avec l'exploitant, sont en capacité de donner l'alerte aux communes en aval de l'ouvrage par les sirènes du Réseau National d'Alerte, par les pompiers et par les services municipaux.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Informez-vous sur le risque existant auprès de la mairie



Gagnez immédiatement les points hauts les plus proches



Repérez et connaissez les points hauts sur lesquels se réfugier et le point de rassemblement



Ne revenez pas sur vos pas



Sachez reconnaître les signaux émis par les sirènes d'alerte



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



N'utilisez pas les ascenseurs



Signal national de fin d'alerte

30 sec

son continu



Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour regagner votre domicile

2 – Comment se manifesterait la rupture ?

Si le risque de voir se produire un tel événement est extrêmement faible, les grands barrages sont munis d'un système permanent de surveillance de l'ouvrage permettant de prévoir cette hypothèse.

L'aléa est composé de la rupture du barrage et du déversement de l'eau de la retenue. Dans ce cas, il se produit une onde de submersion très destructrice. Une simulation est effectuée en fonction de la forme de la vallée et du volume d'eau retenue.

Une cartographie précise de cette onde de submersion a été établie pour déterminer les zones submergées. Cette cartographie du risque montre la cote maximale, les temps d'arrivée de l'onde, les temps pour atteindre ce maximum en chaque point de la vallée, la cote d'alerte maximale, la hauteur d'eau maximale, la vitesse de propagation. Elle est intégrée au Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage d'Eguzon.

Le zonage se décline en deux parties :

- zone de proximité immédiate dite zone du quart d'heure,
- zone d'inondation spécifique lorsque l'onde de submersion est supérieure à la crue de référence,
- zone d'inondation, correspondant à une crue dépassant le cadre du département (Vienne, Indre-et-Loire).

4 – Quelles sont les mesures prises dans le département ?

Un dispositif de contrôles multiples et périodiques :

1°) en permanence

- surveillance et maintenance par l'exploitant,
- contrôles des mouvements, déformations internes et tassements éventuels,
- mesures hydrauliques,
- inspections visuelles périodiques des installations.

2°) chaque année :

- une visite technique par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- un rapport d'exploitation et de surveillance adressé à la DREAL,
- une visite technique par un spécialiste du génie civile,
- des essais des vannes de vidange et des évacuateurs de crues.

3°) tous les deux ans :

- un rapport d'analyse des mesures d'auscultation.

4°) tous les dix ans :

- une visite complète du parement amont et des ouvrages immergés par des moyens subaquatiques ou par vidange de la retenue d'eau.

un plan de secours ORSEC :

Le barrage d'Eguzon fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui précise les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face au risque. Ce plan prévoit plusieurs niveaux d'alerte :

- vigilance renforcée : surveillance permanente par l'exploitant et liaisons spéciales avec les autorités,
- alerte n° 1 : préoccupations sérieuses (cote maximale atteinte, faits anormaux compromettants...) ; alerte aux autorités,
- alerte n° 2 : danger imminent (cote > cote maximale...) Alerte aux autorités, évacuation immédiate,
- alerte n° 3 : rupture constatée partielle ou totale.

Une fois par mois, il est procédé à la vérification de la liaison phonique.



ministère de l'écologie et du développement durable
ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales

symboles

	risques hydriques	risques géologiques	risques climatiques	risques technologiques
informez-vous	signalétique refuge	inondation lente inondation rapide	glissements de terrain	tempêtes fréquentes
soyez vigilants	signalétique abri	submersion marine	cavités souterraines manières	cyclones
repière plus hautes eaux connues	aval d'un barrage d'une digue	sismicité	avalanche chute abondante de neige	stockage de gaz
mouvements de terrain liés à la sécheresse	activité volcanique	feux de forêt		

pantone 2602 gris 35%

information préventive des risques majeurs

affiche communale

affiche particulière

consignes

libellé consignes individuelles de sécurité

en cas de **danger** ou d'**alerte**

- 1** abritez-vous
take shelter
resguardese
- 2** écoutez la radio
listen to the radio
escuche la radio
- 3** respectez les consignes
follow the instructions
respete las consignas

pour en savoir plus

- consultez à la mairie le document communal d'information [dicrim]
- le site www.prim.net

commune de ...

département du ...

aléa 1	aléa 2
aléa 3	aléa 4
aléa 5	

en cas de **danger** ou d'**alerte**

- 1. abritez-vous**
take shelter
resguardese
 - 2. écoutez la radio** 00.0 MHz
listen to the radio
escuche la radio
 - 3. respectez les consignes**
follow the instructions
respete las consignas
- > n'allez pas chercher vos enfants à l'école
don't seek your children at school
no vaya a buscar a sus niños a la escuela
- pour en savoir plus, consultez
- > à la mairie; le document communal d'information
> sur internet: www.prim.net

65 mm minimum

lieu

aléa

consignes

plus

établissement

tutelle / ville ...



inondation rapide

en cas de **danger** ou d'**alerte**

consignes particulières

follow this instructions
respete estas consignas

la Direction

pour en savoir plus consultez
> le document particulier :
PPMS, POI, cahier d'instructions

65 mm minimum